

Fonds National REDD+

TERMES DE REFERENCE POUR L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

AMI n°07

Programme d'appui à la Société Civile GTCR-Rénové

Source de financement	Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI)
Date de publication	21 juin 2016
Date de soumission¹	15 juillet 2016

1. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2009. Le Gouvernement a validé en novembre 2012 la Stratégie Cadre nationale REDD+. La Stratégie REDD+ promeut une gestion et une utilisation durables des terres en vue d'adresser de façon intégrée les divers moteurs de la déforestation et de stabiliser le couvert forestier, tout en assurant la croissance économique, l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie, en particulier celle des plus pauvres et vulnérables. La Stratégie REDD+ est basée sur sept piliers : l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, l'exploitation agricole et forestière durable, la compensation des effets négatifs de l'exploitation forestière et minière, la promotion d'un accès à une énergie durable, la maîtrise de la croissance démographique et l'amélioration de la gouvernance. Elle a été déclinée de façon opérationnelle dans un Plan d'Investissement REDD+ qui fixe le cadre programmatique. Ce Plan d'Investissement a été validé en septembre 2013, puis actualisé en 2015 pour couvrir la période 2016-2020.

Le 22 avril 2016, le Gouvernement de la RDC a signé une Lettre d'Intention (LOI) avec l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) dans laquelle cette dernière s'engage à financer à hauteur de 200 M USD le Plan d'Investissement REDD+ sur 2016-2020, dont 190 M USD au travers du Fonds National REDD+ (FONAREDD).

Cette allocation sera mise à disposition en deux tranches pour la programmation du Fonds National REDD+, une première tranche de 120 M USD et une deuxième de 80 M USD sujette à une vérification indépendante portant sur l'atteinte des jalons intermédiaires d'ici 2018 définis en Annexe 2 de la Lettre d'Intention.

¹ Toute soumission soumise après cette date ne sera pas examinée. Voir Partie 5 de l'AMI relative au Dépôt des Propositions.

² Cette allocation de CAFI sur la période 2016-2020 comprend 190 M USD du Fonds CAFI permettant la capitalisation du Fonds National REDD+ de la RDC établi en novembre 2012 et d'un montant minimal de 10 M USD de financements parallèles qui pourraient d'ajouter en conformité avec les critères définis en Article 7.2 de la LOI.

Le Ministre des Finances et le Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable (MECNDD), en leur qualité respective de Président et de Vice-Président du Comité de pilotage du FONAREDD, ont validé une feuille de route pour le lancement du cycle de programmation. Lors de sa première réunion tenue le 9 Mai 2016, le Comité de Pilotage du Fonds national REDD+ a pris acte de cette Feuille de Route et a validé la note de cadrage des Appels à manifestation d'intérêt pour 2016. Deux séries d'Appels à Propositions (AP) sont prévus en 2016 portant sur l'ensemble du portefeuille du Fonds financé par CAFI. Il s'agira de sélectionner les propositions de programmes qui répondront à l'atteinte des résultats fixés par le Plan d'Investissement, en prenant en compte les engagements pris par la Lettre d'Intention signée le 22 avril.

Ces documents relèvent du premier appel à propositions.

▪ **Le Plan d'Investissement REDD+ de la RDC, cadre programmatique pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+**

Le Plan d'Investissement REDD+ de la RDC est structuré comme la Stratégie Nationale REDD+ sur la base des moteurs de la Déforestation et de la Dégradation Forestière en RDC, directes (agriculture sur brûlis, charbonnage, foresterie industrielle et artisanale) et indirectes (faiblesse de la gouvernance, inadéquation du cadre légal et absence de politique sectorielle, absence de planification de l'utilisation des terres, croissance démographique peu maîtrisée) et ce, en vue de les adresser.

Le cadre de résultat du Plan d'Investissement reprend chaque moteur de la déforestation comme Effet à adresser. Les propositions de programme doivent donc répondre aux résultats fixés par le Fonds et permettre de renseigner les indicateurs fixés.

Le budget global du Plan d'Investissement REDD+ s'élève à 1040 M\$, dont 60 M\$ financés par le Programme d'Investissement pour la Forêt et 200 M\$ financés par CAFI.

Le Plan d'Investissement est décliné en deux grands types de programmes/projets³ :

- **des Programmes/Projets Sectoriels** qui ciblent les causes directes et indirectes de la déforestation sur l'ensemble du territoire, au travers de réformes, de politiques mais aussi d'investissements. Ils concernent i) l'Agriculture (politique nationale, évolution durable de la jachère brûlis et développement des cultures pérennes comme moyen de fixer l'agriculture, « reconquête des savanes » notamment par l'agroforesterie) ; ii) l'énergie (large diffusion des foyers améliorés pour limiter la consommation de charbon de bois ; faisabilité et pilote pour la production et la diffusion de l'usage domestique du gaz liquéfié) ; la forêt (politique nationale, surveillance satellitaire du couvert végétal et MRV, gestion durable des forêts – contrôle, organisation et encadrement de la foresterie artisanale et communautaire, application du code forestier pour la foresterie industrielle) ; l'Aménagement du Territoire (soutien institutionnel, planification, législation) ; le foncier (achèvement du processus de réforme, renforcement de capacité des services de l'état) ; la démographie (mise en œuvre de la politique nationale de planification familiale). S'agissant des secteurs miniers et pétrolier, qui ont leur logique de financement et de mise en œuvre propre, le plan d'investissement a simplement prévu de mettre au point les standards environnementaux des deux secteurs du point de vue de la lutte contre la déforestation.
- **des Programmes Intégrés** dont l'emprise a été limitée à chaque nouvelle province (26) : les programmes intégrés visent à intégrer les sept piliers de la stratégie sur chacun des espaces provinciaux, en faisant jouer au mieux les synergies entre les approches sectorielles et de gouvernance, en vue de faire émerger une vision partagée de la gestion durable de l'utilisation des ressources sur les territoires.

³ Un projet couvre un seul « Effet » du cadre de résultat du Plan d'Investissement ; un programme couvre quant à lui plusieurs « Effets »

Les interventions entre différents secteurs sont liées (AT, foncier, forêt, agriculture, etc) et les programmes ne devront pas être conduits de façon isolée. Une matrice⁴ illustre dans le Plan d'Investissement les liens entre programmes sectoriels et intégrés, et entre mesures sectorielles. Chaque proposition de programme doit prendre en compte ces liens.

▪ Les priorités du Plan d'Investissement REDD+ sur financement CAFI

Sur cette base programmatique posée au niveau national, le Plan d'Investissement REDD+ a identifié des priorités pour correspondre aux moyens financiers mis à disposition par CAFI, en attente de cofinancements qui permettront d'élargir l'emprise des programmes sectoriels et intégrés.

Ces priorités tiennent compte des besoins globaux d'élaboration des politiques de développement et de recherche ainsi que des lois (agriculture, forêt, mines, foncier, aménagement du territoire), de renforcement des capacités de l'administration notamment de contrôle (forêts, foncier), d'expérimentation (aménagement du territoire, reconquête des savanes) et de large diffusion de technologies peu utilisées (énergie).

En matière de programmes intégrés, les priorités ont ciblé trois grandes zones de déforestation, qualifiées de zones d'enjeux REDD+ prioritaires⁵: 1) les provinces traversées par la nationale 4, axe de migration et de production artisanale incontrôlée du bois destiné à l'exportation, 2) le Maï-Ndombe, grand espace forestier et principale source actuelle du charbon de bois de Kinshasa, 3) l'Equateur nord, vaste zone de développement et de déforestation agricole.

2. OBJECTIF DES PRESENTS TERMES DE REFERENCE (AMI 07)

L'objectif est de sélectionner un document de programme ou note d'idée de programme et une (des) agence(s) capable(s) de le mettre en œuvre pour renforcer les capacités du GTCR-Rénové (Groupe de Travail Climat REDD) afin qu'il soit mieux à même d'accomplir les tâches de plaidoyer et de représentation qu'il s'est assignées vis-à-vis du processus REDD+ en RDC et en particulier des investissements du FONAREDD.

3. OBJECTIF du PROGRAMME d' « APPUI A LA SOCIETE CIVILE »

Le programme participe à l'objectif global 8 tel que défini dans la LOI entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI et qui concerne la gouvernance :

« Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+ ; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+ ».

Il s'adresse plus précisément au deuxième sous objectif : « assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+ ».

Dans ce cadre, il vise à renforcer les capacités du Groupe de Travail Climat REDD créé par les Organisations non-gouvernementales congolaises en 2009 afin d'accompagner le programme REDD+ en y représentant la société civile. Par ce renforcement de capacités, il veut que la société civile soit en mesure de jouer pleinement son rôle de relais d'information, d'acteur de plaidoyer, d'observateur et de lanceur d'alarme pour les dysfonctionnements observés dans le processus REDD+ et dans la lutte contre la déforestation. Par ses appuis il veut aussi que la société civile soit mieux à même d'élaborer et de faire connaître et prévaloir ses points de vue dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes, et en particulier dans les processus d'actualisation des politiques, lois, codes et règlements ayant trait à la gestion durable des ressources naturelles.

⁴ Matrice transversale des interventions en réponse aux moteurs (pages 50-55) du Plan d'Investissement REDD+

⁵ Annexe 3 (page 127) du Plan d'Investissement REDD+.

4. CONTEXTE et JUSTIFICATION du PROGRAMME d' « APPUI A LA SOCIETE CIVILE»

Le programme REDD+ porte en lui l'exigence d'une concertation continue avec la société civile, à la fois pour garantir que les mesures qu'il prend ne sont pas d'inspiration exclusivement technique ou techniciste, mais aussi pour s'assurer qu'il correspond aux attentes des populations en matière de développement social et humain, et ne risque pas d'avoir en la matière des impacts négatifs. La question s'est posée en RDC, comme dans tous les pays de la REDD+, de savoir comment organiser cette concertation. C'est ainsi qu'a été créé le Groupe de Travail Climat REDD (GTCR) en 2009. Parti initialement de Kinshasa, ce Groupe s'est progressivement répandu dans toutes les provinces et il réunit aujourd'hui de nombreuses ONG intermédiaires impliquées dans les différentes provinces du pays dans des programmes de développement rural à forte composante environnementale.

La Société Civile comprend d'autres acteurs, notamment des associations de base (professionnelles, mutualistes), mais celles-ci sont généralement peu en contact avec l'extérieur et quelques associations professionnelles sont aussi répertoriées comme « ONGs de Développement » ou « intermédiaires » et sont à ce titre potentiellement impliquées dans le GTCR. S'il est vrai que ce concept d'ONGs de Développement caractérise aujourd'hui des organisations de natures très différentes, souvent peu impliquées sur le terrain et basées dans les grandes villes, sans expérience ni personnel ni base sociale, il est tout aussi vrai qu'il vaut aussi pour les organisations les plus dynamiques, les plus impliquées dans les projets, détenant la plus grande expertise technique, le plus grand rapport au terrain, et la meilleure connaissance des problématiques techniques et sociales. On retrouve par exemple ces Ongs dans les plateformes multi-acteurs locales, de type Carg. Enfin, ces ongs sont à l'origine, par leurs activités, de la création de la plupart des organisations de base, de paysans, de pêcheurs, etc.

Les autres expressions de la « société civile » sont souvent de nature politique, plus ou moins affichées et peu engagées dans le développement. Il est donc légitime que s'agissant de développement et de choix stratégiques en matière de gestion des ressources naturelles, au-delà des concertations politiques nécessaires, les ONGs de Développement soient au premier plan. Il faut ajouter que ces ONGs de Développement sont comme tous les acteurs du développement à la recherche de financements. Cela les met en contact en particulier avec les ONGs Internationales, à la recherche d'opérateurs locaux. Ces contacts sont riches d'échanges, de partage, mais peuvent aussi se traduire par des dépendances. Pourtant, l'expérience prouve qu'au-delà des malentendus, les deux types d'ongs, nationales et internationales, partagent largement les objectifs de la REDD+, le souci de lutter contre la déforestation tout en assurant le développement économique et social des populations, la première, la lutte contre la déforestation, étant à juste titre perçue comme une opportunité d'assurer le second. Or cet objectif équilibré est le cœur de la Stratégie Nationale Cadre de la REDD+ et de son Plan d'Investissement.

Comme dans toute organisation traversée par des conflits d'intérêt, le GTCR a connu des tiraillements de pouvoir multiples il a été sujet à des débats internes sur son rôle souhaitable, notamment vis-à-vis du processus REDD+. Au terme d'un processus financé par la Norvège et accompagné par le Pnud et RFN, ces péripéties ont été clarifiées en 2015 lors de l'atelier national de restructuration du GTCR qui a abouti à la création du GTCR Rénové par un acte d'engagement signé par 60 organisations fondatrices, et rejointes par 480 autres, avec un bureau reconnu et une mission précisée, orientée vers le plaidoyer, et non pas vers l'opération de projet ou la prestation de service, celle-ci étant renvoyée aux organisations membres dans leurs relations avec les bailleurs et les programmes ou projets. Cette même assemblée a décidé de renforcer le caractère représentatif provincial de son organisation, en enracinant son action dans les provinces, à partir d'une meilleure identification des membres locaux, de processus de désignation locale des représentants etc.

Ainsi, le GTCR Rénové se retrouve aujourd'hui avec une organisation renouvelée, de plus en plus représentative, bien enracinée dans les réalités locales, bien informée des objectifs et du processus de la REDD et y souscrivant. Pour qu'elle joue pleinement son rôle vis-à-vis de la REDD, interlocuteur de concertation, d'analyse et d'élaboration partagée, de validation, d'observation locale et de témoignage voire de dénonciation le cas échéant, de capitalisation et d'échange aussi, il est nécessaire de renforcer ses capacités, en tenant compte de l'immensité du pays, des coûts de toute communication, du nombre de provinces récemment augmenté.

5. JALONS de la LOI CONCERNES PAR LE PROGRAMME D' « APPUI A LA SOCIETE CIVILE»

Le programme d'appui à la société civile doit permettre de contribuer à assurer le caractère participatif et consultatif des politiques, mesures et programmes du Plan d'Investissement REDD+ tels que mentionnés dans l'ensemble des objectifs de la Lettre d'Intention et des jalons 2018 et 2020 définis.

Par ailleurs, les jalons ci-dessous peuvent être mis en exergue dans le cadre de ce programme.

Jalon 2020

« Une politique d'alignement des interventions domestiques et extérieures sur les objectifs de la Stratégie Nationale Cadre REDD+ et du Plan d'Investissement REDD+ a été définie. »

Ce jalon met particulièrement l'accent sur les aspects d'élaboration des politiques et l'actualisation des codes et règlements pour lesquels la collaboration de la société civile est importante à la fois pour l'inspiration des mesures à prendre et pour la validation des textes avant leur approbation par le gouvernement (politiques, mesures d'application) et le parlement le cas échéant (lois).

Jalons intermédiaires décembre 2018

Il n'y a pas de jalon spécifique pour l'appui à la société civile mais il est possible de dire que tous les jalons intermédiaires du programme gouvernance en dépendent :

- *les résultats des interventions REDD sont mis à disposition du public de manière transparente* : la société civile doit analyser ces résultats, les commenter, et les diffuser dans son réseau, afin d'assurer la plus large information et communication ;
- *étude des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés* : la société civile doit suivre ces études et en valider localement et nationalement les conclusions ;
- *guide méthodologique en matière de consultation élaboré de manière participative* : la société civile doit participer largement à l'élaboration de ce guide et le valider, puis veiller à ce qu'il soit effectivement appliqué ;
- *renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriée au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi acteurs* : l'opérationnalisation de ces plateformes dépend en grande partie de la vitalité de la société civile qui en sera membre ;
- *analyse détaillée des risques d'ici à la fin 2016 réalisée en concertation avec les parties prenantes pertinentes et mise en œuvre de mesures d'atténuation (...) visant à assurer la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion fiduciaire...* La société civile renforcée doit jouer un rôle clé dans l'analyse de ces risques et l'identification des mesures d'atténuation.

6. RESULTATS ATTENDUS du PROGRAMME d' « APPUI A LA SOCIETE CIVILE »

Le programme vise à renforcer les capacités de la société civile congolaise au travers du GTCR Rénové afin qu'à Kinshasa et en Province il joue son rôle de plaidoyer, de partenaire de concertation, d'observateur du fonctionnement des programmes REDD de terrain, au nom de la société civile congolaise.

La proposition de programme doit renseigner les résultats attendus et indicateurs du Plan d'Investissement REDD+, ainsi que les jalons de la Lettre d'Intention, notamment pour ce qui a trait au caractère participatif et

consultatif attendu des différents programmes relatifs au développement des politiques et réformes et à la mise en place des programmes intégrés.

Les résultats suivants doivent être atteints, avec leurs indicateurs correspondants :

Résultats	Indicateurs annuels
le GTCR gère correctement son fonctionnement associatif, ses organes sont reconnus, élargit sa base, notamment auprès d'ONG qui seront sélectionnées comme partenaires de mise en oeuvre dans des programmes d'investissement, et établit des partenariats stratégiques avec des réseaux influents et professionnels dans les secteurs d'intérêt pour la mise en oeuvre des investissements REDD+	Tenue de l'assemblée générale annuelle nationale dont rapports financier et techniques Participation aux groupes thématiques sectoriels Nombres de membres
Le GTCR dispose d'une stratégie d'intervention claire et ciblée et apporte des contributions de qualité aux processus de concertation organisés par les différents programmes du projet	Document clarifiant le rôle et les responsabilités analyses et propositions émanant du GTCR pour chaque programme concerné
Le GTCR dispose dans les provinces et au niveau national de conditions de travail acceptables et pertinentes et qui lui permettent d'acquérir et de capitaliser de l'expertise, de communiquer, de se professionnaliser, d'organiser des échanges et d'effectuer le suivi et évaluation des programmes/projets.	les appuis matériels et financiers apportés. Les activités conduites dans ce cadre (nbre de réunions, d'ateliers, de visites de projets...) Site internet fonctionnel mettant à disposition l'information sur les programmes Accès internet fonctionnel dans provinces et territoires ciblés

Les activités conduites dans ce cadre par le programme consistent à fournir au GTCR au niveau national **et provincial** les moyens en loyers, salaires, équipements en particulier internet, les frais d'abonnement et de communication, les frais de déplacement et d'organisation d'atelier et les moyens d'acquérir de l'expertise pour analyser les politiques etc. afin d'élaborer des contributions pertinentes.

Ces moyens doivent être mis en place au démarrage des activités du FONAREDD, afin que tous les programmes puissent bénéficier des appuis du présent programme, au travers de leur collaboration avec le GTCR.

Des moyens complémentaires devront être recherchés par le GTCR afin d'augmenter le renforcement de capacités.

7. METHODOLOGIE

Pour apporter ces appuis au GTCR, l'Agence aura la possibilité d'agir soit en direct, soit à partir d'un opérateur spécialement recruté. Il reviendra à l'Agence de préciser les modalités de mise en oeuvre de la mise à disposition des moyens en nature, en espèce, en expertise et de leur gestion comptable. Les règles de la passation transparente des marchés doivent s'appliquer, y compris, pour le GTCR et ses antennes provinciales, pour les moyens qui lui seront remis en gestion. L'identification des personnes bénéficiant des indemnités mensuelles prévues par le programme (par exemple les animateurs nationaux et provinciaux) relève du choix des organes du GTCR, et non pas des procédures de passation de marché. Les prestations de service au titre de l'acquisition

d'expertise ponctuelle relèvent des règles transparentes de la passation de marché, géré par le GTCR, sauf avis motivé pour des recrutements de gré à gré.

Les synergies et collaborations avec les autres réseaux et organisations de la société civile agissant dans les secteurs pertinents pour la mise en œuvre des investissements REDD+ devront être recherchés, notamment i) au niveau national les ONG participant aux groupes thématiques sectoriels et reconnus comme partenaire du Gouvernement dans ces secteurs donnés et ii) au niveau local, avec les réseaux et ONG ayant des membres actifs en matière de développement rural (ex : organisations paysannes) et reconnus par les autres partenaires agissant sur les territoires.

8. POLITIQUES DE SAUVEGARDES ET STANDARDS

D'une manière générale les projets financés par le Fonds National REDD doivent satisfaire aux exigences des Cadres de Gestion et des Standards socio-environnementaux Nationaux élaborés dans le cadre de la CN REDD. Des activités (études) et **des moyens spécifiques doivent être prévus à cette fin dans le budget présenté, par exemple sous forme de réserve ou de provision, pour les études et les mesures de mitigation.**

S'agissant d'un programme destiné à appuyer du renforcement de capacité, en principe les mesures de sauvegardes ne sont pas déclenchées, mais la proposition de projet devra le justifier.

9. CRITERES DE SELECTION

Les agences seront jugées sur la qualité de leur proposition et de sa conformité vis-à-vis des objectifs visés et des résultats attendus.

Les Agences présentant des propositions devront justifier :

- leur expérience pour les sujets traités ;
- leur maîtrise des procédures correspondant aux règles des marchés publics ;
- la qualité de leur back stopping ;
- la présence de bureaux en RDC ;
- leur expérience en matière de sauvegarde socio environnementale
- leur connaissance et expérience en matière de REDD+.

En particulier, s'agissant du Programme d'Appui à la Société Civile, les critères spécifiques suivants seront vérifiés :

- expérience en matière d'appui à un partenaire associatif fortement participatif et décentralisé comme celui-ci ;
- connaissance de la société civile congolaise et en particulier des ong environnementales ;
- présentation d'un cadre de résultat et budget consolidés permettant de faire-valoir le(s) autre(s) appui(s) en provenance de partenaires au réseau du GTCR-R et d'un cadre de coordination/méthodologie permettant d'assurer une mise en œuvre conjointe des plans de travail et budgets relatifs.

Les critères de sélection de tout programme du FONAREDD s'appliquent au présent programme (tableau ci-dessous) :

RUBRIQUES
1. Pertinence du programme

1.1 Les états de lieux et diagnostics posés sont pertinents
1.2 La théorie du changement et les stratégies d'intervention proposées sont pertinentes et permettent d'adresser les causes des problèmes
1.1 Le programme proposé, ses objectifs, ses résultats et indicateurs sont pertinents pour atteindre les résultats du plan d'investissement, et les jalons fixés par la Lettre d'Intention, avec un engagement clair sur l'atteinte des résultats
1.2 Le programme proposé repose dans sa conception sur une connaissance et une compréhension claire des actions/expériences menées dans le secteur correspondant en RDC, ses défis et capitalise sur les acquis de ces expériences, et assure un niveau de coordination satisfaisant avec les acteurs actifs dans le domaine
1.3 Le programme dans sa conception est bâti sur une analyse des risques et propose des mesures d'atténuation jugées satisfaisantes
1.4 les moyens programmés pour le Suivi évaluation périodique dont le contrôle technique, comptable et fiduciaire sont suffisants
1.4 Le programme proposé renseigne une articulation et un lien avec les autres programmes pertinents du Plan d'Investissement REDD + visant une cohérence dans la mise en œuvre du portefeuille du Fonds
2. Méthodologie proposée et capacité opérationnelle du soumissionnaire
2.1 La méthodologie proposée pour la mise en œuvre du programme permet d'atteindre les résultats fixés dans les délais
2.2 La programmation a été découpée en deux phases, avec deux plans de travail et deux budgets clairs, les calendriers de ces derniers permettant d'atteindre les jalons fixés par la Lettre d'intention avec CAFI tout en étant réalistes
2.3 Des éléments sont fournis sur la manière dont les facilitateurs (et les opérateurs le cas échéant) vont être recrutés et la capacité du soumissionnaire à garantir la qualité du back stopping est démontrée
2.4 Le soumissionnaire a une expérience avérée en matière de gestion de processus participatifs
2.5 Le soumissionnaire a une expérience avérée en matière de sauvegardes socio-environnementales et s'engagent à respecter les cadres de gestion validés au niveau national – en indiquant clairement le budget réservé à la réalisation - , ainsi que les règles et méthodes de consultation participatives indiquées dans le plan d'Investissement, lors de l'élaboration des TDR des sous-projets et de leur mise en oeuvre
2.6 Le programme propose une méthodologie et des ressources adéquates pour engager les acteurs clé et renforcer leurs capacités, notamment s'agissant des fonctions régaliennes de l'Etat pour le processus de mise en œuvre (appui technique, acquisition, suivi évaluation, pilotage) ;
2.7 Le soumissionnaire démontre de sa capacité à mettre en œuvre les actions proposées, justifiant de sa présence sur le terrain, de l'efficacité de mise en œuvre de ses programmes, des résultats atteints dans le secteur concerné
3. Capacité managériale et financière
3.1 Le soumissionnaire possède une expérience et une capacité de gestion programmes suffisantes
3.2 Le soumissionnaire précise les mesures d'atténuation des risques fiduciaires prises dans un environnement à risque fiduciaire élevé et dans le suivi évaluation périodique du contrôle fiduciaire et de la passation de marché, et ce, dans le respect de ses règles et régulations de gestion financière

3.3 Le soumissionnaire dispose des capacités techniques suffisantes (niveau de formation et expertise des dirigeants et du personnel clé) et précise les mesures prises pour garantir la qualité de son back stopping technique et programmatique en vue de s'assurer de l'atteinte des résultats du programme ;

4. Impacts/durabilité

4.1 Une stratégie de valorisation de l'existant et de promotion de partenariats est proposée au travers par exemple d'une cartographie des initiatives et partenaires pertinents existants, de la démonstration de complémentarités, de la mise en place de mécanismes de coordination effectifs ;

4.2 Le programme proposé démontre sa capacité à mobiliser des co-financements et à appuyer la mobilisation des ressources afin que les ressources du Fonds national REDD+ puissent avoir un effet de levier

4.3 Les résultats attendus du programme sont durables sur un plan institutionnel et les arrangements proposés pertinents : quels dispositifs envisagés permettant la poursuite des activités, une appropriation locale des résultats du programme, un transfert des compétences ?

4.4 La viabilité du programme au-delà de la période de financement et (si applicable) les modalités pour le reproduire et l'améliorer dans le temps sont définies

5. Budget et rapport coût/efficacité

5.1 la relation entre ressources (humaines et techniques) et résultats attendus est satisfaisante et raisonnable (efficacité)

5.2 Les ressources (humaines et techniques) proposées sont satisfaisantes/suffisantes pour la bonne mise en œuvre du programme

10. PLANS INDICATIFS DES DOCUMENTS A SOUMETTRE

La note succincte est rédigée en réponse aux AMI, notamment la première, lorsque les Agences n'ont pas au préalable étudié dans le détail les projets et ne sont pas de ce fait en mesure de présenter un document projet complet.

Les formats des documents sont disponibles en annexe.

Le plan de la note succincte et du document projet est le suivant :

1. Résumé analytique
2. Analyse de situation et localisation du programme
3. Contexte du programme REDD+ : enseignements retirés, thèmes intersectoriels, expérience utile de la/des Organisations Participantes dans le domaine thématique
4. Objectifs général et spécifique et Stratégie d'intervention
5. Cadre de résultats
6. Plans de travail, activités envisagées et budget dont contribution CAFI/FONAREDD
7. Méthodologie
8. Arrangements de gestion et de coordination
9. Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats
10. Gestion socio-environnementale : risques et mesures d'atténuation
11. Contrôle, évaluation et information
12. Plan de consultation effectué et/ou programmée

Annexes :

- Document juridique propre à chaque Agence constituant le fondement juridique des relations avec le Gouvernement de la RDC ;
- *(Eventuellement)* Expérience de l'Agence et leçons apprises
- *(Eventuellement)* Grille de catégorisation socio-environnementale
- *(Eventuellement)* Plan simplifié de gestion socio environnemental pour les activités à risque
- Termes de référence pour le recrutement des opérateurs le cas échéant et autres prestataires de service ;
- Termes de référence pour les études de sauvegarde socio-environnementales

Le Plan du document projet est identique. Ainsi les deux documents varient surtout par leur précision, leur niveau d'achèvement et leur taille.

La note conceptuelle ne comprend pas les TDR sur les opérateurs ni sur les sauvegardes. Elle fournit des indications sur les activités et le calendrier mais n'est pas tenue d'élaborer un plan de travail complet.